

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE MONTCALM

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, LINE LAPORTE, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 24 avril 2019, il a été adopté le *Règlement numéro 498-2019 déterminant les modalités de publication des avis publics.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC et aux bureaux des 10 municipalités locales du territoire.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 25 avril 2019.



Line Laporte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), FRANCE LANDRY (nom), DIR. GEN. DESCC. TRES. (titre)
de la Municipalité de SAINTE JULIENNE, certifie avoir publié l'**AVIS PUBLIC** ci-haut
mentionné le 29 avril 2019 (date), en affichant une copie aux endroits désignés
par le conseil.



Directeur(trice) général(e) et
secrétaire-trésorier(ère)